



# ASBESTE-CIMENT

## SOLUTIONS POUR LES CITOYENS

Janvier 2026

### Manipulez les déchets d'amiante avec précaution !

Évitez de les casser, de les scier et humidifiez-les avant manipulation.

Portez des gants et un masque antipoussière de préférence FFP3.

Plus d'infos ? [environnement.wallonie.be/amiante](http://environnement.wallonie.be/amiante)



### Amiante, quelles sont les obligations légales ?

Les déchets susceptibles de contenir de l'amiante sont nombreux. Il peut s'agir d'**ardoises artificielles, de plaques ondulées, d'anciennes conduites ou tuyaux, de panneaux de revêtement, de bacs à fleurs...** Conformément à la législation, ces déchets contenant de l'asbeste-ciment doivent obligatoirement être conditionnés dans des housses spécifiques et déposés dans un centre d'enfouissement technique autorisé pour ce type de déchets.

### Comment éliminer l'amiante en toute sécurité ?

Les déchets contenant de l'asbeste-ciment (amiante) doivent **obligatoirement** être conditionnés dans des **housses spécifiques à double épaisseur**.

Les **petites quantités** d'amiante peuvent être déposées **au recyparc** moyennant le respect des conditions suivantes :

- utiliser obligatoirement les **sacs à double paroi IDELUX Environnement de 140 litres**, en vente au recyparc ;
- déposer les déchets dans ces sacs **en évitant de les remplir à ras bord** ;
- **fermer complètement** les sacs afin de garantir leur étanchéité ;
- déposer les sacs correctement fermés à l'endroit indiqué par le préposé.

**Seuls les sacs conformes de 140 litres, correctement fermés et ne présentant aucune déchirure, sont acceptés au recyparc !**

Pour l'élimination de plus **grandes quantités** d'amiante, nos **sites de valorisation** sont accessibles (voir verso).

### Pourquoi des sacs étanches spécifiques ?

Ces sacs ont une double paroi : une paroi intérieure en polyéthylène d'une épaisseur de minimum 100 microns et une paroi extérieure tressée en polyéthylène de minimum 100 g/m<sup>2</sup>.

Ces caractéristiques techniques garantissent une bonne résistance aux déchets, à la manutention et au versage en centre d'enfouissement technique.



# Où acheter les sacs à double paroi ?

Sur nos recyparcs et sur nos sites  
**PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**  
uniquement

## Pour une faible quantité :

Les sacs à double paroi de **140 litres** sont en vente uniquement dans nos recyparcs.

Le prix est de **17,84 € TVAC / sac** (le coût d'élimination des déchets est inclus).

## Pour une quantité plus importante :

Des housses pour les plus grands volumes sont en vente sur **nos 4 sites de valorisation** :

- **big bag de 1 m<sup>3</sup>** (87 x 87 x 105 cm) : **12,89 € HTVA / sac**
- **dépôt bag « tôles ondulées »** (256 x 116 x 26 cm) : **25,05 € HTVA / sac**

À ces prix, il faut ajouter **155,52 € HTVA / tonne** (quantité < 10 m<sup>3</sup>) pour l'élimination de ces déchets. Ce coût sera calculé après pesage des déchets d'amiante réellement apportés sur nos sites.

SITE	ADRESSE	HORAIRES	TÉLÉPHONE
HABAY	Les Cœuvins, 29 6720 HABAY-LA-NEUVE	Du lundi au vendredi : 7h00 - 18h30	+32 63 42 31 64
MANHAY	Parc industriel, 11 6960 DOCHAMPS	Lundi, mardi et jeudi : 8h30 - 17h00 Mercredi : 8h30 - 12h00 Vendredi : 8h30 - 16h00	+32 80 41 85 13
SAINT-VITH	John-Cockerill-Strasse, 5-7 4780 SAINT-VITH	7h30 - 12h00 et 13h00 - 16h15 (sauf le vendredi jusqu'à 15h15)	+32 80 22 18 57
TENNEVILLE	Rue de la Pisserotte, 1 6971 CHAMPLON	Du lundi au vendredi : 7h00 - 18h30	+32 84 45 01 11

Pour les plus grands volumes, contactez un professionnel.

# Où les déposer après remplissage ?

Les **sacs de 140 litres** doivent être déposés uniquement dans les **recyparcs**.

Les **housses grands volumes** doivent être déposés directement sur nos **sites de valorisation**.

## Et après ?

Les déchets d'asbeste-ciment sont déposés conformément aux conditions définies par la Wallonie en Centre d'enfouissement technique de classe II.

## Plus d'infos ?



N'hésitez pas à contacter :

dechets@idelux.be  
**+32 63 23 19 87**

[www.idelux.be](http://www.idelux.be)

